

## Annexe n°2. Grille de cotation des projets - AAP 2021 SAMSAH TSA

Thèmes	Critères	Coefficient pondérateur	Cotation (1 à 5)	TOTAL	TOTAL/ THEME
Forme du dossier déposé (2%)	Clarté de la rédaction et de la présentation	1	/5	/5	5
Modalités de Coopération (15%)	Participation des acteurs du territoire (usagers, professionnels de santé, médico-sociaux...)	3	/5	/15	35
	Partenariat avec les ressources de droit commun, notamment dans les champs du logement, de l'emploi/formation, des loisirs et de la culture	4	/5	/20	
Modalités de fonctionnement et d'accompagnement (42%)	Profil des personnes accompagnées, critères, modalités et acteurs impliqués dans le processus d'admission,	2	/5	/10	100
	Appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles	4	/5	/20	
	Modalités d'élaboration et de mise en œuvre du projet personnalisé	5	/5	/25	
	Participation et soutien de la famille et des proches	3	/5	/15	
	Suivi du parcours, modalités de définition et de gestion de la file active	3	/5	/15	
	Garantie des droits des usagers et modalités de mise en place des outils de la loi 2002-2/ Amélioration continue de la qualité et du service rendu aux personnes accompagnées	3	/5	/15	
Moyens humains, matériels et financiers (28%)	Ressources humaines : composition de l'équipe, qualification, adaptation et évaluation des compétences (formation, régulation...)	4	/5	/20	65
	Localisation, continuité d'ouverture et modalités de couverture du territoire d'intervention	5	/5	/25	
	Cohérence du budget présenté au regard du projet et du cahier des charges ainsi que respect des dotations	4	/5	/20	
Capacité de mise en œuvre (13%)	Expérience du promoteur (connaissance du public et du territoire)	3	/5	/15	30
	Capacités de mise en œuvre du projet par le candidat (capacités financières à piloter et optimiser les coûts, respect des délais)	3	/5	/15	
<b>TOTAL</b>				<b>/235</b>	<b>235</b>